

Scop Entreprises, la force d'un réseau

Les Scop bénéficient d'un réseau présent sur tout le territoire avec :

- Une confédération nationale qui les représente en France et à l'étranger et coordonne le réseau,
- Douze unions régionales, dont les conseillers suivent et accompagnent les Scop au quotidien,
- Trois fédérations par métier (BTP, communication, métallurgie), qui assurent l'appui aux Scop spécifique à leur branche.

Un service complet aux entrepreneurs

- L'accueil et le diagnostic pour monter le projet,
- L'accompagnement et le suivi à chaque étape de la vie de l'entreprise,
- Des échanges professionnels avec d'autres dirigeants de coopératives,
- L'accès à des financements spécifiques au réseau,
- La formation des cadres dirigeants au pilotage de leur entreprise,
- La formation des salariés associés à la gestion de la coopérative et à son fonctionnement.

Vous souhaitez...

- **avoir plus d'informations** sur le statut Scop et les entreprises coopératives :

→ Confédération générale des Scop
37 rue Jean Leclaire - 75017 Paris
Tél. : 01 44 85 47 00
Fax : 01 44 85 47 10
Email : scopentreprises@scop.coop

- **consulter l'annuaire** des entreprises coopératives de votre métier ou de votre région :

→ www.scop.coop

- **contacter l'Union régionale** pour étudier votre projet d'entreprise coopérative :



CREER, REPRENDRE, TRAVAILLER EN SCOP



Vous souhaitez...

- Pouvoir décider dans votre entreprise,
- Participer pleinement à sa gestion,
- Partager équitablement les risques et les succès,
- Concilier responsabilité et solidarité, autonomie et vie collective.

Le statut Scop est fait pour vous.

La Scop ?

Une **société coopérative** sous forme SA ou SARL dans laquelle :

- les salariés sont associés majoritaires et partagent les décisions et les résultats,
- les bénéfices sont affectés d'abord aux salariés et à la consolidation de l'entreprise,
- les réserves constituent le patrimoine commun de l'entreprise pour la pérenniser,
- les décisions en Assemblée générale suivent le principe « 1 personne = 1 voix ».

Créer, entreprendre et travailler en Scop

C'est possible :

- Partout et dans tous les métiers : services, bâtiment, industrie, commerce, etc.,
- Vous démarrez à plusieurs pour créer votre société ou reprendre une entreprise,
- Vous démarrez seul, une coopérative d'activités et d'emploi (CAE) vous héberge, vous accompagne et vous épaulé pour faire germer votre projet en toute sécurité,
- Vous cherchez un travail : contactez les Scop de votre métier ou de votre région.

L'intelligence d'entreprendre ensemble

En Scop, les salariés associés sont les décideurs et principaux bénéficiaires de leur entreprise.

- Tout salarié a vocation à devenir associé,
- Le capital appartient majoritairement aux salariés qui contrôlent ainsi leur entreprise,
- Le dirigeant est élu par l'ensemble des salariés associés, et bénéficie également du statut de salarié,
- Chaque associé dispose d'une voix aux Assemblées générales, quel que soit le montant de son apport en capital.

Et les bénéfices ?

Dans une Scop, les bénéfices profitent d'abord à ceux qui y travaillent et à la pérennité de l'entreprise.

Les bénéfices sont répartis équitablement entre :

- L'entreprise, sous forme de mise en réserve : 16 à 75 % des résultats, en moyenne 45 %,
- Les salariés, sous forme de participation et intéressement : 25 à 84 %, en moyenne 45 %,
- Les associés, sous forme de dividendes.

Dans ce cadre légal, les coopérateurs décident de leurs propres règles de répartition.

Les Scop en France, des PME et TPE performantes

- 1 900 entreprises sous forme TPE et PME de deux à 1 500 salariés,
- Qui réalisent un chiffre d'affaires de plus de 3,7 milliards et rassemblent 40 000 salariés,
- 87 % des salariés présents depuis plus de deux ans sont associés dans leur coopérative
- 80 % des Scop sont bénéficiaires,
- Les Scop connaissent depuis 25 ans une progression constante de leurs résultats et de leur situation financière.

La coopération, une réalité européenne et internationale

- L'Union européenne compte 80 000 coopératives de production ou de travail associé, qui rassemblent plus d'un million de personnes.
- Les coopératives toutes familles confondues (Scop, mais aussi coopératives d'agriculteurs, transporteurs, artisans, commerçants, consommateurs, etc) font vivre 3 milliards de personnes, soit la moitié de la population mondiale.